

Chaya Films

AUDIN - La disparition

Documentaire

1 heure

Auteur : François Demerliac

François Demerliac 21, rue Moreau – 75012 PARIS – 0611567631

francois@virtuel-production.com

54, boulevard de Chanzy -93100 MONTREUIL S/BOIS E'mail.

chayafilms@hotmail.com

S.A.R.L. - RCS Paris B 434 848 104

Audin-La disparition

Auteur : François Demerliac

Documentaire - Durée : 1 heure

Résumé

Alger - 11 juin 1957

Maurice Audin, jeune assistant de mathématiques, est arrêté par les parachutistes français. Sa femme, Josette, et ses trois enfants, dont le dernier n'a qu'un mois, ne le reverront plus jamais. Il est peu après déclaré « évadé » par l'armée. Il avait 25 ans.

Paris - 2009

Josette Audin a quitté Alger pour la région parisienne depuis 1966. Elle n'a jamais cessé de se battre pour faire la vérité sur la disparition de son mari. Mais, malgré 50 ans d'enquêtes et de procès, la justice a refermé ses dossiers sans condamner les coupables ni reconnaître les faits : la torture et l'assassinat. Aujourd'hui Maurice Audin aurait 75 ans.

Le film

Audin- La disparition est un drame personnel, c'est aussi un épisode significatif d'un drame collectif impliquant les Algériens, l'armée française, et les pouvoirs juridiques et politiques des deux côtés de la Méditerranée.

C'est un documentaire entrecroisant des témoignages dont la valeur est historique : Josette Audin, Henri Alleg, l'historien Pierre Vidal Naquet, les avocats Pierre Braun, Jules Borcker, Robert Badinter, Nicole Dreyfus... ainsi que des militaires et des Algériens qui ont vécu la violence de la décolonisation. Des documents (archives filmées, journaux, livres, dessins...) et des scènes de reconstitution de l'« évasion » retracent le contexte de la disparition de Maurice Audin : Alger en 1957, puis les enquêtes et les procès que cette disparition a engendrés. Ce film s'appuie notamment sur les travaux, malheureusement toujours actuels, de l'historien Pierre Vidal-Naquet sur la torture et de la « raison d'état ». Car Maurice Audin n'est pas qu'un cas isolé. A travers lui, c'est du sort de milliers de victimes de la violence d'état qu'il s'agit, en Algérie et ailleurs.

Josette Audin est le personnage central et le « commanditaire » moral de ce film qui, en rendant publics des débats et des témoignages qui ne l'ont pas été jusqu'à présent, fait œuvre de justice.

Audin- La disparition – Synopsis

1 – Avant - La vie à Alger,

*Cette première partie met principalement en scène les témoignages de **Josette Audin**, d'**Henri Alleg**, journaliste et alors directeur du journal Alger Républicain, et de l'historien **Mohamed Harbi**, illustrés de documents d'époque, de photos de famille et d'images actuelles d'Alger en compagnie d'Henri Alleg. (Josette Audin ne veut pas retourner à Alger, qui représente pour elle un passé trop douloureux).*

Gros plans et lecture en voix off des premières phrases du livre *L'affaire Audin*.

Voix off¹: " Depuis le 1^{er} novembre 1954, l'Algérie est en guerre..."

Images : Documents d'archive (INA) sur l'Algérie (1954-1957). Arrestations, barrages, déploiements militaires...

1957. L'Algérie est encore française mais la décolonisation est en marche, s'exprimant



par la violence. Depuis 1954, les indépendantistes algériens multiplient les attentats, les autorités françaises ripostent par une répression sanglante, c'est l'escalade. Le fameux attentat contre le Milk-Bar entraîne l'envoi massif de troupes françaises en 1956 pour « rétablir l'ordre » ; les « ratissades » arbitraires deviennent systématiques, aboutissant à l'internement de nombreuses personnes ; les avocats ne savent plus comment traiter les dossiers qui s'accumulent par milliers, face à une justice souvent expéditive ; l'armée a tous les pouvoirs ; les militaires,

souvent de très jeunes appelés, sont confrontés brutalement à la violence et à l'avilissement d'un « sale boulot » qui paraît justifié par la grandeur de la cause : la protection des innocents et l'idée de la « grande France » dont faisait partie l'Algérie, menacée par les rebelles et le communisme.

Alger. Dans cette ville cosmopolite, deuxième capitale française pour certains, vivent de nombreux européens. Parmi eux, un jeune couple d'enseignants, les Audin. Tous deux sont issus de familles d'origine européenne. Josette est née à Bab El Oued, Maurice vit à Alger depuis l'âge de huit ans. Ils se sont mariés en 1954. Josette, adjointe d'enseignement au Lycée Gautier, est en congé maternité. En mai 1957 est né leur troisième enfant. Maurice est un brillant assistant de mathématiques, il prépare un doctorat d'Etat à la Sorbonne. Il est aussi militant du Parti Communiste Algérien, favorable aux indépendantistes algériens, mais son activité est essentiellement syndicale. Une famille ordinaire dans une période de troubles.



¹ « l'Affaire Audin » de P. Vidal-Naquet.

2 – 11 Juin 1957 - L'arrestation, la justice militaire

Dans cette deuxième partie, les témoignages de Josette Audin et d'Henri Alleg seront complétés par ceux d'autres acteurs des faits, en particulier les avocats, et illustrés par de courtes scènes de reconstitution.



Josette Audin raconte l'irruption brutale des parachutistes dans son foyer, le 11 juin, et l'arrestation de son mari, puis les journées passées avec ses trois enfants, bloquée pendant 4 jours et 4 nuits avec les militaires dans son appartement, où Henri Alleg, venu prévenir Maurice des menaces qui pesaient sur eux, est à son tour arrêté ; puis l'attente, l'incertitude et l'angoisse quant au sort de son mari.

Henri Alleg explique les raisons de l'arrestation de Maurice Audin : il a recueilli pendant quelques jours à son domicile, en avril, un militant communiste, Paul Caballero. Celui-ci étant malade, Maurice fait appel à un médecin, le docteur Hadjadj. Quelques jours plus tard, à l'instigation d'Henri Alleg, Maurice rencontre un autre militant, André Moine. Caballero et Moine sont tous deux activement recherchés par les parachutistes. L'arrestation et l'interrogatoire (électricité et eau) du docteur Hadjadj conduisent les militaires à Audin.

Henri Alleg raconte sa propre arrestation, les tortures qu'il a subies, décrites dans son livre « *La Question* », et sa détention au Centre de tri d'El-Biar où il a vu pour la dernière fois son ami Maurice.

A partir du 16 juin, aussitôt après le départ des parachutistes de son appartement, Josette Audin, qui ne sait toujours ni pourquoi, ni où, ni dans quelles conditions son mari a été arrêté, prend contact avec des avocats.

Pierre Braun et Jules Borker disent comment ils sont immédiatement intervenus, ils expliquent le fonctionnement de la mécanique judiciaire très particulière en service à Alger, où les limites habituelles des pouvoirs policiers, judiciaires et militaires ont été balayées par la crise. Ils décrivent les rares ressources disponibles pour tenter de connaître le sort de personnes tombées entre les mains des militaires : l'« assignation à résidence », utilisée par Paul Teitgen, secrétaire général chargé de la police à la préfecture d'Alger ; la saisie de la Commission de Sauvegarde des droits et libertés individuels, fraîchement constituée.

Josette Audin multiplie les démarches avec ses avocats et reçoit en retour des informations contradictoires, dont notamment la visite de jeunes militaires tenant des propos inquiétants. Elle est enfin reçue le 1er juillet par le colonel Trinquier qui déclare avoir une « bonne nouvelle » à lui annoncer.

3 – 1^{er} juillet 1957 – « Votre mari s’est évadé ».

Témoignage de Josette Audin, insert de document et scène de reconstitution de « l’évasion » selon les parachutistes.

Josette Audin relate la manière dont le **colonel Trinquier** lui a annoncé « l’évasion » de son mari le 21 juin et lui a lu le rapport de Meyer.

Scène de reconstitution : l’évasion selon le rapport du lieutenant-colonel Mayer du 25 juin. (Lecture voix off et interprétation par des comédiens – Décor naturel - nuit)²

10^e Région militaire
10^e Division parachutiste
1^{er} RCP

RAPPORT SUR L’ÉVASION DU DÉTENU AUDIN

Référence : N. de S. n° 636/col du colonel Cdt le secteur Alger-Sahel en date du 24-6-57.

Le dénommé Audin Maurice, détenu au centre de triage d’El-Biar, devait subir un interrogatoire par la PJ le 22 juin 1957 au matin.

Le 21 juin, il fut décidé de l’isoler et de l’emmenner dans un local de la villa occupé par le noyau Auto du régiment, 5 rue Faidherbe, où devait avoir lieu l’interrogatoire le lendemain.

Vers 21 heures, le sergent Misiri, adjoint de l’officier de renseignements du Régiment, partit chercher le détenu en jeep. Le prisonnier, considéré comme non dangereux, fut placé sur le siège arrière du véhicule, le sergent Misiri prenant place à l’avant, à côté du chauffeur.

La jeep venait de quitter l’avenue Georges-Clemenceau et était engagée dans un virage accentué. Le chauffeur ayant ralenti, le détenu sauta du véhicule et se jeta dans un repli du terrain où est installé un chantier, à gauche de la route.

Le sergent Misiri se rendant compte aussitôt de l’évasion, sauta à bas de la jeep et tira immédiatement des rafales de PM dans la direction prise par Audin. Il s’élança à sa poursuite, et rencontra bientôt le Dr Mairesse Jean, habitant 4, rue Dar Naama . Le docteur indiqua au sergent Misiri la direction présumée prise par Audin, car il avait vu une ombre s’enfuir vers le Frais-Vallon. Les recherches furent activement poursuivies par le sergent, le docteur Mairesse et deux autres civils, ainsi que quelques parachutistes du service Auto du 1^{er} RCP et une équipe du poste de garde du PC alertée par les rafales et arrivée très rapidement sur les lieux. La nuit obscure ne permit pas de relever aucun (*sic*) indice sur le fuyard, aucune trace de sang ne fut remarquée.

La 2^e Compagnie cantonnée à El-Biar fut rapidement avertie, et envoya des patrouilles en direction de Frais-Vallon. Il ne fut pas possible de recueillir le moindre renseignement. J’ai infligé une punition de 15 jours d’arrêts de rigueur au sergent Misiri avec le motif suivant :

« N’a pas pris les précautions suffisantes pour prévenir une tentative d’évasion d’un suspect détenu. »

SP 86.449, le 25 juin 1957.
Le lieut.-colonel Mayer,
commandant le 1^{er} RCP

Signé : MAYER.

Josette Audin refuse de croire cette version des faits et comprend aussitôt que son mari a été tué : s’il s’était réellement évadé 10 jours plus tôt, il se serait manifesté auprès d’elle.

² Voir « Traitement »

4 – Juillet 57 à Juin 66 – Enquêtes et procès pour un déni de justice.

Récit par **Josette Audin** et ses avocats (**Pierre Braun**, **Jules Borker**), des premières enquêtes, entrée en scène de **Pierre Vidal Naquet** puis plus tard de **Robert Badinter** (témoignages). Des explications sur des particularités de la procédure sont apportées par l'avocat **Roland Rappaport** et l'historienne **Sylvie Thénault**.

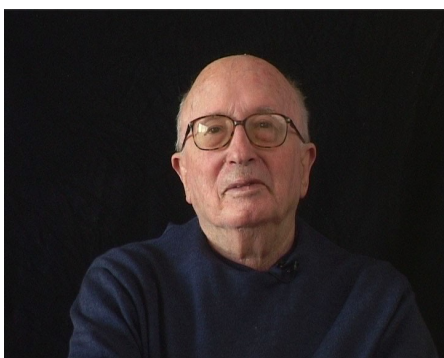
Images actuelles du **Tribunal de Rennes**.

Les différents protagonistes : Teitgen, Alleg, militaires, juge... ainsi que les moments clés des audiences sont représentés par **des dessins** réalisés à partir de photos ou par les dessins de Tim et Siné.

Les principaux documents sont montrés, avec des gros plans sur les phrases significatives. L'activité et les réactions en métropole sont évoquées par **des extraits de presse** de l'époque.



Josette Audin dépose une plainte en homicide contre X le 4 juillet 57, qui ne rencontre que peu d'échos ; les premières enquêtes, réalisées dans un milieu plutôt partial, à Alger, sont peu concluantes et son avocat se voit refuser l'autorisation de se rendre en Algérie. Sous l'impulsion, en particulier, des parlementaires communistes, l'affaire commence à faire du bruit en métropole. Le jeune historien Pierre Vidal Naquet prend contact avec



Josette Audin et décide d'enquêter.

Il relève des incohérences et des contradictions dans les dépositions des militaires.

Scènes de reconstitution de l'« évasion » et lecture en voix off d'extraits du texte de P. Vidal Naquet : variantes interprétées selon les différents témoignages (militaires, Hadjadj, Alleg, Mairesse), mettant en évidence les incohérences. L'historien conclut qu'Audin est mort sous la torture et que l'évasion n'a été qu'un simulacre, joué par les

militaires pour dissimuler ce meurtre.

A Paris, le Comité Audin, créé par le mathématicien Laurent Schwartz et des intellectuels hostiles à la torture, décide de réaliser la soutenance de thèse de Maurice Audin *in absentia* à la Sorbonne, le 2 décembre 1957. En février 1958 « La Question », écrite par Henri Alleg, puis en mai 1958 « l'Affaire Audin », écrite par Pierre Vidal Naquet, sont publiées par Jérôme Lindon (Editions de Minuit) et éclairent le public français sur la pratique de la torture en Algérie.

Josette Audin raconte l'espoir qu'ont fait naître pour elle ces publications et les actions du comité Audin, alors qu'elle est isolée à Alger avec ses trois enfants, avec de grandes difficultés pour obtenir des informations.

L'impact de la mobilisation parisienne provoque, à Alger, une reprise de l'instruction consécutive à la plainte de Josette Audin³.

En avril 1959 l'affaire est enfin transmise au **tribunal de Rennes**.

Josette Audin relève le hasard qui fait juger l'affaire Audin dans le même tribunal que Dreyfus, mais insiste sur les différences entre les deux affaires.

Pierre Vidal Naquet (témoignage) présente le personnage de Paul Teitgen.

Déposition de Paul Teitgen, secrétaire général chargé de la police à la préfecture d'Alger. (Lecture voix off et gros plans du document)

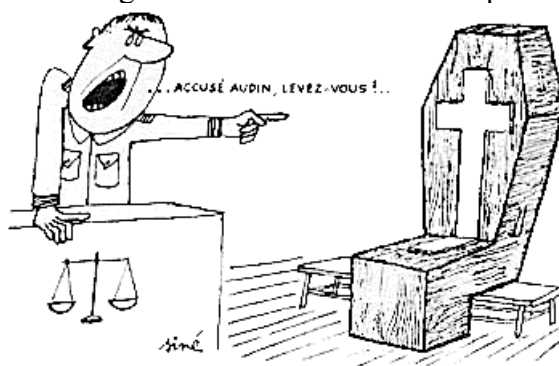
Teitgen, citant différents témoins dont des policiers, non seulement dénonce la thèse des parachutistes mais renforce l'hypothèse de Pierre Vidal Naquet.

Scène de reconstitution : variante de la scène de l'évasion, selon les témoignages de Paul Teitgen et du commissaire Builles.

Tribunal de Rennes – Dépositions des militaires. (Dessins représentant les militaires, témoignages des avocats).

Les militaires, tout au long de la hiérarchie – le général Massu, le commandant Aussaresses, le colonel Meyer, le capitaine Charbonnier...- nient et font bloc, souvent contre l'évidence. L'instruction met en évidence la responsabilité de membres du gouvernement (les ministres Lacoste, Lejeune et Bourguès-Maunoury) dans la promotion de l'emploi de la torture par l'armée.

Parallèlement, à Alger, en 1959, la justice militaire veut juger des militants du Parti Communiste Algérien pour atteinte à la sûreté de l'Etat, dont Henri Alleg et... Maurice Audin ; c'est à dire juger un mort. L'affaire fait scandale et donne l'occasion à Tim et Siné de faire deux dessins qui deviendront célèbres : « Accusé Audin, levez-vous ! ». Le procès est retardé mais Alleg est condamné à dix ans de prison.



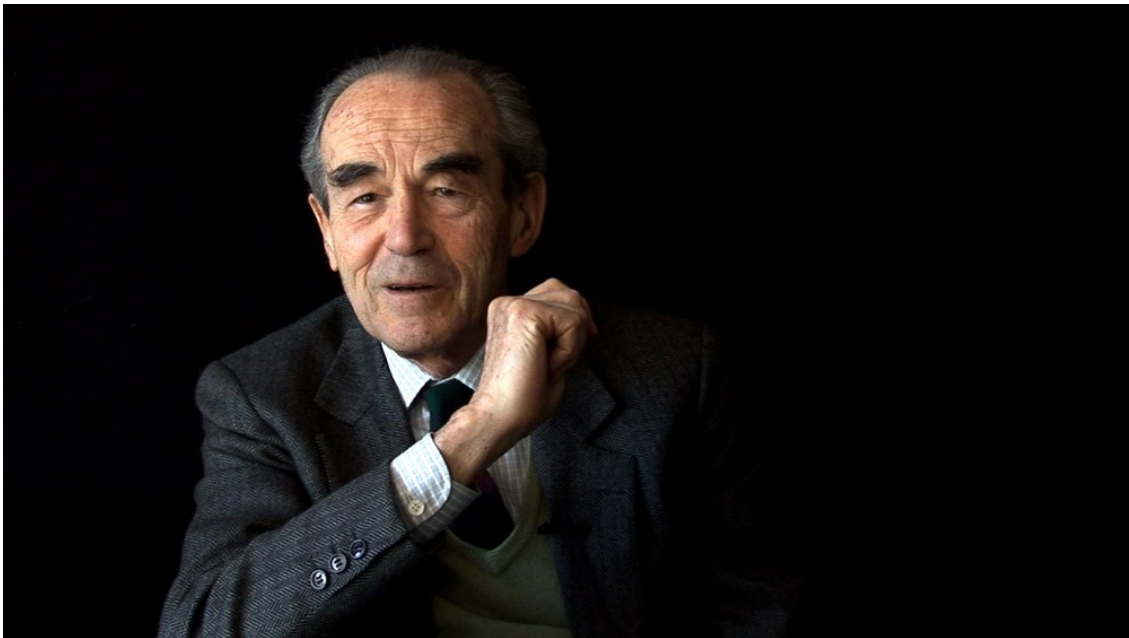
³ Et l'audition de témoins civils, dont H. Alleg, par le juge Bavoillot qui ne le souhaitait pas.

Un article diffamatoire du 20 janvier 1960 dans *la Voix du Nord* provoque une plainte du Comité Audin, défendu par **Robert Badinter**, (témoignage). Ce nouveau procès sera l'occasion d'éveiller l'intérêt de la presse et de publier des témoignages mais il n'aboutit – par la condamnation définitive du journal- qu'en... 1970.

Images d'actualité (INA, presse) : accords d'Evian, fin de la guerre d'Algérie.

Les lois d'amnistie de mars 1962, à la suite des accords d'Evian, puis de juin 1966 font progressivement enliser la procédure de Rennes, qui finit par échouer sur un non-lieu.

Commentaires (Josette Audin, Robert Badinter) sur l'attitude de la justice



5 – 1966 - ? – Pour que la disparition ne soit pas totale

Récit autobiographique de Josette Audin complété par les témoignages des avocats Nicole Dreyfus et Roland Rappaport, de l'historien Mohammed Harbi, et de lauréats algériens du prix « Maurice Audin » de mathématiques. Extraits de presse et de livres (Massu, Aussaresses).

L'acte de décès de Maurice Audin est établi en Algérie en juin 1963, mais ne sera rendu exécutoire en France qu'en mai 1966. **En juin 1966, Josette Audin et ses enfants quittent l'Algérie pour la France.** Elle raconte sa vie « modeste » dans la banlieue parisienne.

En 1968 Josette Audin est poussée par ses avocats à faire une demande d'indemnisation, qui sera refusée à plusieurs reprises avant d'être accordée en 1983 par Robert Badinter, devenu garde des sceaux. Elle n'oublie pas son mari disparu ni les autres victimes, françaises ou algériennes, et signe le 31 octobre 2000, avec douze personnalités, un texte appelant les autorités françaises à condamner la torture et les exécutions commises en Algérie entre 1954 et 1962.

Dans son livre *Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, publié en mai 2001, le général **Aussaresses** confirme, sans le regretter, l'emploi de la torture par les militaires⁴. Peu après le sergent **Cuomo**, mentionné dans ce livre comme un acteur zélé, revient sur son témoignage initial et renforce l'hypothèse de Vidal-Naquet en déclarant que l'homme qui s'était échappé, en 1957, de sa jeep, étant cagoulé, n'était peut-être pas Audin (extrait de presse).



Josette Audin dépose, toujours en mai 2001, une plainte "contre X pour séquestration" et pour "crimes contre l'humanité". Son avocat **Nicole Dreyfus** explique comment cette plainte aboutit à une ordonnance de refus d'informer.

Josette Audin constate que 50 ans après, la vérité n'est toujours pas établie. Elle s'indigne que non seulement aucun des coupables n'ait été inquiété, mais que certains aient même été décorés.

Avec le recul, la position de certains militaires qui avaient accepté le principe de la torture a évolué. Massu a déclaré : « *Non, la torture n'est pas indispensable en temps de guerre, on pourrait très bien s'en passer* ». Mais d'autres (Bigard, Aussaresses...) ont affirmé que, si c'était à refaire, ils le referaient, invoquant que l'obtention de renseignements pouvait sauver des innocents.

Henri Alleg constate que l'usage de la torture a aussi pour effet d'unir ceux qui la subissent, et leurs proches, contre ceux qui la pratiquent, et qu'elle peut avoir pour conséquence l'émergence – ou le renforcement – du terrorisme qu'elle visait à

⁴ Il est, à la suite de cette publication, rétrogradé militairement et déchu de sa légion d'honneur par Jacques Chirac.

éradiquer. C'est probablement parce qu'elle était sale que cette guerre, gagnée militairement par les Français, s'est traduite in-fine par une perte.

Pierre Vidal Naquet : Avec l'affaire Audin, c'est la dignité non pas de quelques militaires, mais de l'Etat français et de son armée qui est en jeu, dans la mesure où ses plus hautes autorités, en ne dénonçant pas des méthodes criminelles, s'en sont rendues complices.

Josette Audin : « *Au-delà de la procédure judiciaire, il faut une reconnaissance officielle et une condamnation. C'est facile de condamner Pinochet ou les auteurs du génocide arménien, il faut aussi le faire quand les crimes ont été commis par des Français* ».

Robert Badinter : honte de la torture qui reste sur ceux qui l'ont utilisée, en Algérie mais aussi à Guantanamo.

Extraits de presse : Veto de Georges Bush à la loi anti-torture du Congrès américain
Darrel Vandeveld, procureur auprès des commissions militaires américaines à Guantanamo : revirement sur la torture (01/09).

Maître Rappaport s'interroge : Qu'elle s'applique à un coupable, un complice ou à un innocent, la torture est-elle humainement acceptable ? Une période de crise justifie-t-elle une dérogation à la loi, pour permettre des abus dont elle est censée protéger les individus ? Et quel rempart opposer au terrorisme, si la loi elle-même couvre des actes de terreur ?

Pour l'historien **Mohammed Harbi**, la torture représente une tache dans l'histoire commune de la France et de l'Algérie. Sa reconnaissance est un préliminaire nécessaire à la sérénité des relations des deux pays.

Images de la remise du prix de mathématiques Maurice Audin 2007 à la BNF.
Interview d'une jeune **lauréate algérienne** : le courage de Maurice Audin, qui a pris des risques et est mort pour la libération de l'Algérie malgré son origine européenne.

Dans le petit appartement de Josette Audin, des photos sont posées sur les étagères : la carte postale de la place Maurice Audin, à Alger, une photo noir et blanc de Maurice... Il a toujours 25 ans. Bientôt l'âge de son petit fils.



Note d'intention

Qu'est-ce que ce film ?

***Audin – La disparition* est un documentaire. Il retrace la disparition de Maurice Audin, assistant de mathématiques qui fut arrêté, torturé, assassiné, puis déclaré évadé par les parachutistes français à Alger, en 1957. A ce jour, son assassinat n'a pas été reconnu et les coupables n'ont pas été condamnés. Le film utilise des témoignages, des documents et de courtes scènes de reconstitution.**

Il est construit à partir des documents d'instruction de procès⁵ qui, pour l'essentiel, n'ont pas abouti :

Une instruction commencée à Alger et transférée à Rennes, où les audiences s'étaleront entre avril 1959 et mars 1962, pour conclure à un non-lieu. Celui-ci sera prononcé suite à la "loi" d'amnistie du 22 mars 1962. Il s'ensuivra une série de procédures où la justice s'illustrera par sa lenteur pour n'aboutir... à rien. Un déni de justice.

L'objectif de ce film est civique : rendre publics des témoignages qui ne l'ont jamais été lors des audiences des procès Audin. Il est aussi un hommage à l'historien.

Il est constitué **d'interviews des principaux témoins** de l'affaire dont en particulier :

- **Josette Audin**, veuve de Maurice Audin, qui n'a cessé de demander justice.
- **Pierre Vidal Naquet**, historien, interviewé peu avant sa mort.
- **Henri Alleg**, journaliste et directeur d'Alger Républicain, arrêté au domicile d'Audin le 12 juin 1957. Il fut torturé et partagea la cellule d'Audin. Il décrit les sévices subis pendant son incarcération dans *La Question*, livre écrit en prison, qui révéla en France la torture en Algérie.
- **Pierre Braun et Jules Borker**, avocats, qui ont assisté Josette Audin dès l'arrestation de son mari et tout au long de sa quête de justice.
- **Nicole Dreyfus**, avocate de Josette Audin lors des dernières procédures.
- **Robert Badinter**, avocat et homme politique, il a plaidé pour le Comité Audin et est intervenu, en qualité de garde des Sceaux, en faveur de Josette Audin.
- **Roland Rappaport**, avocat, qui a assuré la défense de membres du Parti communiste algérien et secrètement transmis des feuillets du manuscrit de Henri Alleg, alors que celui-ci était en prison. Il a depuis assuré avec succès la défense de Pierre Vidal-Naquet, attaqué en diffamation par Jean-Marie Le Pen, cité comme tortionnaire.
- **Des témoins** ayant vécu ou connu l'affaire Audin (militaires, journalistes...).
- **Des personnalités algériennes**, telles que **Mohammed Harbi**, témoignant de l'impact de l'affaire et de la torture en Algérie, à l'époque, et de leurs répercussions ensuite.

⁵ Dont une bonne partie fut recueillie, dès 1957, par P. Vidal-Naquet

- **Des historiens** comme **Sylvie Thénault**, spécialiste de la justice franco-algérienne de l'époque.

Les témoignages et documents produits lors des audiences sont illustrés par des **scènes de reconstitution** de "l'évasion d'Audin", interprétées par des comédiens, dans des décors actuels. Les variantes, selon les différents témoignages, entre ces scènes permettent de mettre en évidence les contradictions et impossibilités relevées par Pierre Vidal-Naquet dans son livre ***l'Affaire Audin***, et d'étayer la plausibilité de la thèse qu'il y a développée : **l'assassinat d'Audin et le simulacre de son évasion par des militaires**.

Audin - La disparition joue sur deux temporalités : 1957 et maintenant. A « l'évasion » de 1957 répondent aujourd'hui d'autres risques de disparition : l'oubli et l'indifférence. Le recul apporté par ces cinquante ans d'écart permet de dépassionner et d'"universaliser" la réflexion. La torture ne s'est pas arrêtée avec Audin. En Algérie, d'autres Français et des milliers d'Algériens ont connu un sort comparable avant que cette pratique ne vienne s'exercer en France même, contre les militants du FLN. Plus tard ce sont les Harkis, puis des membres de l'OAS qui en ont été les victimes, ce contre quoi Pierre Vidal-Naquet et le comité Audin se sont à nouveau insurgés. Plus récemment, au Proche-Orient ou à Guantanamo on torture encore. La torture laisse des traces. Pas seulement sur ceux qui l'ont subie.

Traitement : mise en scène de la disparition

L'ambition de notre film est de raconter une histoire tragique, complexe, et étalée dans le temps sans l'encombrer d'intentions ou de passions inutiles, qui viendraient en détourner le propos. L'idée dominante du film –la disparition- est traduite par un système graphique simple et efficace : **l'opposition du noir et de la lumière**. Le noir représente l'absence, l'oubli, le silence. La lumière c'est le témoignage, le document.

Un texte

Le fil conducteur du film est le texte de Pierre Vidal-Naquet, *L'affaire Audin*. Ce livre est une enquête minutieuse, parfois ironique, mais dans laquelle n'intervient aucun pathos. C'est un travail rigoureux d'historien tissant progressivement sa toile pour cerner la vérité. Dits par une voix off, des extraits de ce texte permettent de suivre la réflexion de l'historien et de relier des faits représentés par des témoignages, des documents, et quelques scènes de reconstitution.

Des témoignages

Qu'ils aient connu Maurice Audin, la torture, le chaos algérien ou les silences et retournements des autorités françaises (militaires comme judiciaires et politiques), ce sont les témoins qui apportent au film, non seulement sa dimension émotionnelle, mais encore un éclairage sur la portée des événements présentés, à l'époque et pour les générations suivantes, c'est-à-dire sa vérité et son actualité. Les interviews sont tournées sur fond noir, sans effet de lumière, pour focaliser l'attention du spectateur sur le seul témoin.

Des documents

Les principaux protagonistes des audiences, qui se sont déroulées à huis clos, (juges, avocats, témoins...) sont représentés par **des dessins** réalisés, soit à partir de photos, soit d'après les souvenirs des témoins. L'exécution de ces dessins permet d'indiquer des expressions, des gestes ou des situations correspondant aux témoignages ou aux documents recueillis. La mise en page de ces dessins est conçue pour faciliter la lisibilité du procès pour le spectateur (juge au milieu, défense d'un côté, accusation de l'autre).

Les documents clés cités aux audiences – procès-verbaux des militaires, dépositions de témoins... sont présentés pour étayer les récits des avocats. Les phrases essentielles sont soulignées. Les avocats Pierre Braun, Jules Borker et Nicole Dreyfus ont conservé des éléments de leurs dossiers

Des archives filmées sur la guerre d'Algérie (INA, Pathé) illustrent la situation de crise qui régnait à Alger à l'époque et le rôle qu'y jouaient les militaires.

Des livres : *L'affaire Audin, la Raison d'Etat, la Torture dans la République...* de P. Vidal-Naquet font référence à de nombreux documents officiels et à des témoignages qui n'ont jamais été contredits.. *La Question*, d'Henri Alleg, est un document accablant. Des extraits des livres des généraux Massu (*La vraie bataille d'Alger*) et Aussarresses (*Services Spéciaux Algérie*) sont également cités.

La presse enfin, française ou algérienne, et des publications telles que *Vérité-Liberté, Témoignages et Documents* ou les *Temps Modernes* traduisent les réactions du public, des politiques et d'intellectuels engagés comme Sartre ou Mauriac.

Des reconstitutions

Les documents et témoignages cités présentent, selon leurs auteurs (et parfois pour un même auteur), quelques divergences dans la description de « l'évasion » d'Audin. Ces divergences concernent des détails, apparemment de peu d'importance, mais qui révèlent des contradictions flagrantes. Pour aider le spectateur à comprendre la chronologie, le contexte et le détail des événements, comme dans une enquête policière, nous les faisons jouer et rejouer par des comédiens, dans de courtes et sobres scènes de reconstitution. Les témoignages donnent ainsi lieu à des variantes, depuis le procès-verbal initial des militaires jusqu'à la thèse finalement retenue par Vidal-Naquet : le simulacre.

Ces scènes sont tournées dans des décors naturels actuels équivalents aux lieux réels (appartements en travaux, chantiers, entrepôts...). Conformément aux différents témoignages, ces scènes sont réalisées **de nuit**, ce qui a le mérite de simplifier l'image à l'essentiel. Nous pouvons n'éclairer, dans la lumière des phares ou de la lune, que les éléments importants des témoignages et laisser dans l'ombre les éléments inutiles ou incertains.

Maurice Audin, disparu, n'est jamais montré dans ce film, sinon par des photos ou comme une silhouette dans les scènes de reconstitution. L'idée de disparition est également soulignée par l'utilisation d'images de lieux vides de toute vie humaine – appartements, cachots...- parcourus par la caméra, pour évoquer les scènes de torture.